

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mars 2025

RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT - (N° 959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« d'emprisonnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.